

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	19 (1911)
Heft:	11
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faut également éviter de comprimer ces organes par un bonnet trop serré, comme le font trop souvent les mères dans le but esthétique de rapprocher les oreilles de la tête. On épargnera à l'enfant les bruits violents, dont les vibrations peuvent ébranler le nerf acoustique, chez lui fort sensible. On soignera immédiatement tout écoulement du conduit auditif, et si l'on veut suivre la mode de faire percer les oreilles, on attendra quelques années, car le tempérament de l'enfant étant plutôt lymphatique, cela peut causer des inflammations graves du lobule percé.

A mesure que l'enfant avance en âge, la sécrétion cérumineuse du conduit auditif augmente, si bien que quelquefois ce conduit s'en trouve bouché. D'habitude, les mères de famille prennent alors le premier instrument qui leur tombe sous la main, et, sans précaution, ne réussissent souvent qu'à enfoncer un peu plus le tampon, au risque de perforer le tympan. Il est préférable de ramollir ce bouchon au moyen d'instillations d'huile ou de glycérine pour l'éliminer ensuite en seringuant l'oreille avec de l'eau tiède.

Il faut soigner avec sollicitude les angines et les coryzas de la jeunesse d'où résultent fréquemment des complications

pour les organes auditifs. Il faut également surveiller l'état des oreilles, principalement dans les maladies éruptives, telles que rougeole, scarlatine, variole, dans la fièvre typhoïde et dans les maladies aiguës de la peau.

Pour éviter, d'ailleurs, les catarrhes du nez et de la gorge auxquels le jeune âge est prédisposé, il convient d'aguerrir l'enfant contre les variations météoriques en lui coupant les cheveux courts, et en lui laissant le cou découvert, en substituant les oreillers de crin à ceux de plume. Si l'on croit nécessaire d'introduire à l'orifice du conduit auditif une boulette de coton non pressée, il faudra la changer fréquemment, et prendre garde de ne pas oublier dans l'oreille des fragments de cette substance qui s'y enfoncent parfois profondément, et causent plus tard la surdité.

Ne faites ni injections d'oreilles, ni injections nasales sans que l'examen de ces régions ait été sérieusement fait: les premières, faites mal à propos, peuvent entraîner de la surdité ou l'aggraver, si elle existe déjà; les secondes, faites sans conseils, peuvent provoquer des suppurations d'oreille.

(La fin au prochain numéro.)

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. — La section des gardes-malades de Neuchâtel a admis comme membres de la catégorie A, dans la séance du comité du 2 octobre: M^{me} Ida Brönimann, infirmière; M^{me} Martha Ramser, infirmière; M. Alphonse Althaus, infirmier. Le nombre des membres de la section neuchâteloise est ainsi de 48.

Le Comité a décidé d'envoyer comme déléguées de la section à l'assemblée annuelle de

l'Alliance à Olten M^{mes} Bonhôte et Maria Quinche. Ces déléguées feront rapport à leur section sur les objets traités à Olten.

L'assemblée annuelle, prévue par les statuts de la section de Neuchâtel, aura lieu à Neuchâtel, le dimanche 26 novembre, à l'Annexe des Terreaux, à 2^{1/2} h. de l'après-midi, avec l'ordre du jour suivant:

1^o Lecture du procès-verbal.

2^o Rapport annuel et examen des comptes.

3^o Nominations statutaires.

4^o Rapport des déléguées à l'assemblée annuelle de l'Alliance suisse des gardes-malades à Olten.

5^o Divers.

Toutes les infirmières qui ont fait acquisition du costume adopté par l'Alliance seront priées de le porter à l'occasion de la réunion du 26 novembre.

La secrétaire: *Maria Quinche.*

Samaritains d'Yverdon. — Si les correspondances de la petite section d'Yverdon n'ont pas été nombreuses depuis un certain temps, celle-ci n'en est pas moins pour cela très active, ainsi qu'on va en juger.

A fin juin, par une de ces belles soirées qui invitent chacun à la promenade, les samaritains yverdonnois étaient alarmés par les vélocipédistes de la société. Il s'agissait, disait-on, d'un accident de chemin de fer et l'on devait se rendre de suite à la gare des voyageurs. Les soi-disant malades, représentés par des membres de la société Amis-Gymnastes, furent rapidement pansés, transportés et installés dans une salle d'hôpital provisoire. Le résultat de cette mise à l'épreuve fut excellent.

La matinée du dimanche 16 juillet fut consacrée à des exercices de pansements et transports, qui eurent lieu au bord du lac, vers l'Hippodrome.

Le 7 août, au soir, notre section a travaillé avec le corps des pompiers et sous les ordres de l'état-major du feu. M. du Bois, syndic d'Yverdon, et plusieurs membres des autorités, qui assistaient à l'exercice, se sont déclarés très satisfaits.

Le dernier acte de la saison qui vient de finir a été un exercice d'une journée, qui a eu lieu le dimanche 10 septembre à Yvonand, où l'on espère qu'il se fondera sous peu une section.

Rassemblés en gare d'Yverdon à 6 heures du matin, nous prîmes le train de 6 h. 30 qui ar-

rive à Yvonand à 6 h. 45 et dès 7 h. commencent les travaux d'improvisation, soit fabrication de deux brancards, d'une chaise à porteur et transformation d'un char de réquisition en ambulance, le tout confectionné avec ce qui se trouva sous la main, bois coupé dans la forêt, roseaux, etc.

A 11 heures, pique-nique dans le jardin de l'Hôtel de ville où, après un excellent potage, préparé et gracieusement offert par quelques demoiselles d'Yvonand, chaque samaritain a fait honneur aux provisions préparées dans le sac par l'épouse ou... la fiancée, car je dois dire que les dames étaient de la partie. Les amis Probst, Turin, Bécherraz, M^{me} Probst et M. Baltensperger, ont bien voulu agrémenter cette partie de la journée par de charmantes productions.

Dès 2 heures après-midi, pansements et transports des blessés (une douzaine de jeunes gens du village avaient bien voulu se prêter à la circonstance) à l'Hôtel de la gare, où un hôpital provisoire avait été installé. La critique fut faite par MM. les docteurs Pérusset et Flaction.

La journée se termina par une collation, offerte par la municipalité d'Yvonand, et où les paroles les plus courtoises furent échangées.

En terminant, un chaleureux merci à MM. les docteurs Pérusset, Flaction et Christin pour tout l'intérêt qu'ils portent à notre modeste section, ainsi qu'à son dévoué président et moniteur-chef Ch. Probst, qui ne ménage ni son temps ni ses peines pour mener à bien sa chère section yverdonnoise. I.-A. R.

Société militaire sanitaire suisse. Section-Vorort: Genève. — Le Comité central nous avise de sa composition nouvelle:

Ern. Siegenthaler, sergent-major du Service de Santé, président;

Fr. Lombard, landsturm, vice-président;

Ch. Boveyron, premier lieutenant, caissier;

G.-F. Gentet, caporal du Service de Santé, secrétaire;

Dubey, Aloys, appointé du Service de Santé, archiviste; — tous à Genève.

